

COMMUNE DE SAINT MAXIRE

REUNION DU 8 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le huit décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Christian BREMAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du conseil municipal : 03/12/2020

PRESENTS : MMS, BERTHELOT, BREMAUD, GOULARD, MARTINEAU, PRIMAULT, THIBAUDEAU, VACHER, MMES CHATAIGNER, FERRU, NEAU, POULARD, RAYMOND, ROBINEAU

ABSENT(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Eric FAYS a donné pouvoir à Christian BREMAUD

ABSENT(s) excusé(s) : Cécile BERNARD

ABSENT(s) :

SECRETAIRE : Béatrice RAYMOND

Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2020

CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES « PRODUITS DIVERS ».

LE MAIRE EXPOSE

Par arrêté du 12 mai 2017, la régie de recettes « bibliothèque » a été renommée par la régie de recettes « produits divers » pour l'encaissement des produits suivants :

- Pour la bibliothèque : encaissement des adhésions périodiques de la bibliothèque relai,
- Pour les photocopies : encaissement des produits de la vente de photocopies,
- Pour la salle des fêtes : encaissement des chèques de caution pour la location de la salle des fêtes et encaissement de la location de la salle des fêtes.

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2021, les paiements en espèces ne seront plus acceptés à la Trésorerie.

A compter du 1^{er} janvier 2021, la commune fera des factures individuelles avec la possibilité pour les usagers d'un paiement en ligne. Je vous propose de clôturer cette régie de recettes « produits divers » qui ne servira plus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE de clore la régie sus-visée à compter du 1^{er} janvier 2021

MODIFICATION DE LA REGIE MIXTE DU CENTRE DE LOISIRS : Clôture de la régie de recettes et création d'un compte « Dépôt de Fonds au Trésor Public » pour la régie d'avance.

LE MAIRE EXPOSE

Par arrêté du 05 mai 2000, il avait été institué une régie d'avance auprès du service du centre de loisirs sans hébergement et camps d'été pour régler de petites dépenses en numéraires.

Par arrêté du 05 mai 2000, il a été aussi institué une régie de recettes pour les produits du centre de loisirs sans hébergement et les camps d'été.

Par arrêté du 12 mai 2017, les régies d'avance et de recettes ont été réunies en une seule régie « mixte » du Centre de loisirs.

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2021, les paiements en espèces ne seront plus acceptés à la Trésorerie.

A compter du 9 décembre 2020, la commune fera des factures individuelles avec la possibilité pour les usagers d'un paiement en ligne.

Je vous propose de clôturer la régie de recettes du centre de loisirs sans hébergement et camps d'été qui ne servira plus, et de renommer cette régie en régies « d'avance ».

Nous conserverons la régie d'avance du centre de loisirs pour les camps d'été. Un compte « Dépôt de Fonds au Trésor public » (DFT) sera créé afin d'avoir une carte bancaire pour régler les petites dépenses durant la période d'été pour les camps.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ACCEPTE la proposition du Maire

DECIDE de clôturer la régie de recettes du Centre de loisirs et modifier le nom de la régie « mixte » en régie d'avance à compter du 9 décembre 2020

DECIDE de créer un compte « dépôt de Fonds au Trésor public » (DFT) pour la régie d'avance à compter du 9 décembre 2020.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NIORTAISE (SMBVSN) : Nomination d'un représentant de la commune.

LE MAIRE EXPOSE

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise assure depuis le 1^{er} janvier 2020, la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention de Inondations sur les communes et intercommunalités concernées par le bassin hydraulique afférent, en Deux-Sèvres et en Charente-Maritime. Le syndicat est constitué de 8 intercommunalités représentant 100 communes. Les statuts prévoient l'instauration de commissions géographiques à l'échelle des sous-bassins hydrauliques (Autize – Vendée, Sèvre Niortaise amont – Lambon – Chambon – Egray, Guirande – Courance – Mignon et Marais Mouillés).

La commission géographique n'a pas de voix délibérative mais peut conseiller et être consultée par le Comité Syndical, à sa demande ou sur demande du comité. Elle a pour mission d'associer les communes à la définition du contenu et de la programmation des actions à mener, dans le cadre du budget voté par le comité syndical.

Afin de mettre en place cette instance, nous devons nommer un membre du conseil municipal qui siègera au sein de la commission géographique du sous-bassin de notre secteur qui représentera la commune.

Je vous propose de nommer Monsieur Philippe GOULARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire et nomme Monsieur Philippe GOULARD pour représenter la commune de Saint-Maxire au sein de la commission géographique.

CREATION D'UN LOTISSEMENT AUX OPTELLERIES : Choix du CSPS

L'ADJOINT EXPOSE

Lors du conseil municipal du 19 novembre 2019, nous avons validé plusieurs devis dont celui de la mission géomètre et de maîtrise d'œuvre afin poursuivre notre projet de lotissement. Le Permis d'aménager a été signé le 28 octobre 2020.

Nous devons maintenant choisir une entreprise pour la mission SPS. Nous avons demandé à 4 entreprises et 3 ont répondu :

	DATE	ENTREPRISES	PRIX HT
1	01/12/2020	A.C.I.	966.00€
2	01/12/2020	SOCOTEC	1 245.83€
3	01/12/2020	BUREAU VERITAS	1 300.00€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE de prendre l'entreprise A.C.I. au prix de 966.00€ HT, soit 1 159.20€ TTC

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir dans ce projet.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021

LOTISSEMENT DE LA MORINIERE 3 : Choix de la maîtrise d'œuvre.

L'ADJOINT EXPOSE

Lors du conseil municipal du 13 octobre 2020, nous avons validé l'acquisition du terrain, cadastré section AB n° 92 appartenant à Monsieur Claude Pacaud afin de créer le lotissement de la Morinière 3 en prolongement des deux premiers existants.

Nous devons maintenant choisir la maîtrise d'œuvre. Nous avons demandé 2 devis qui sont les suivant :

	DATE	ENTREPRISES	PRIX HT
1	24/11/2020	AIR&GEO	21 500.00€
2	08/12/2020	SIT&A	21 000.00€

Je vous demande de vous prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE de prendre l'entreprise SIT&A au prix de 21 000€ HT, soit 25 200€ TTC

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir dans ce projet.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021

FIXATION DU TARIF HORAIRE DE LA MAIN D'ŒUVRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ECHIRE SAINT-GELAIS SAINT-MAXIRE (SIC) POUR LA REALISATION DES TRAVAUX EN REGIE

Le Maire expose

Dans le cadre des travaux d'investissement réalisés par le personnel du SIC durant l'année 2020, il conviendrait que les communes adhérentes délibèrent d'une manière concordante pour fixer le prix horaire de la main d'œuvre.

Celui-ci est proposé au taux de 47.67€ de l'heure pour l'année 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ADOpte la proposition.

DECISIONS MODIFICATIVES : Virement de crédits

Philippe GOULARD, Adjoint responsable expose

Il y a lieu de réajuster certains comptes sur le budget de l'exercice 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

Adopte le vote de virement de crédits suivants :

VIREMENT DE CREDITS

Crédits à ouvrir en investissement

chapitre	compte	opération	nature	montant
23	2315	126	Opération 1000 chantiers	32 000.00
			total	32 000.00

Crédits à réduire

chapitre	compte	opération	nature	montant
20	2031	124	Frais d'étude	- 10 000.00
23	2315	124	Installations et agencements techniques	- 22 000.00
			Total	- 32 000.00

ACTUALISATION DES TARIFS PUBLICS LOCAUX POUR 2021

L'adjoint responsable expose

Comme chaque année, je vous invite à fixer les prix des tarifs publics locaux qui seront applicables au 1^{er} janvier 2021.

Ils peuvent être librement fixés par les Collectivités Territoriales y compris les prix des repas des élèves de l'école maternelle et élémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE conformément aux tableaux annexés, les tarifs des services publics locaux à compter du 1^{er} janvier 2021.

PRECISE que les tarifs des repas enseignants (dont l'indice est inférieur à 465) et des agents territoriaux seront diminués du montant de la subvention Education Nationale (non encore connu à ce jour).

MAINTIENT les dispositions suivantes :

- Possibilité de convertir une concession dans le cimetière ou dans le columbarium pour une période plus longue (exemple de 15 ans en 30 ans ou 50 ans) et que dans tous les cas, le concessionnaire n'aura à payer que la différence entre le prix pour une nouvelle durée diminué du prix de la concession achetée au prorata de la durée restant à courir arrondie en mois entiers (exemple : une concession de 15 ans achetée en mars et convertie en novembre aura couru 9 mois).
- Toutes les personnes contribuables de la commune, mais domiciliées dans une autre commune pourront, à leur demande et sur présentation de justificatifs (permis de construire accordé), bénéficier du tarif cantine (repas enfant de la commune).
- Les demandes de location émanant d'associations ou organismes sociaux éducatifs extérieurs lorsque des enfants de la commune y auront des relations directes seront étudiées au cas par cas.

ADOpte par 14 voix pour, 0 : voix contre et 0 : abstention

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (C.A.N.)

1. Le magazine « portrait du territoire » 2020 est à votre disposition à la Mairie.
2. Lecture de la lettre de la CGT concernant le boycott des agents de collecte des déchets (non collecte des mairies, des ateliers municipaux et de certains domiciles d'élus).
3. Une extension du centre commercial « SUPER U » d'Echiré est en cours d'étude.
4. Une habitante de Saint-Maxire a déposé un hibou moyen-duc au musée Bernard d'Agesci. Ils ont procédé à la naturalisation de ce spécimen qui sera inscrit à l'inventaire des musées d'agglomération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : le Maire fait part à l'assemblée de ce qui suit :

- Le magazine « Dynamo » du Sieds est à votre disposition au secrétariat.
- Le journal du Département des Deux-Sèvres est consultable en mairie.
- Une opération pour le recyclage du papier et du carton vient d'être mise en place avec l'entreprise IGLOO par l'intermédiaire de Monsieur DELEARE. 4 bacs de collectes sont mis en place sur la commune (garage, bar, école et Mairie). Les enfants seront sensibilisés dans les écoles et cette opération financera à hauteur de 100€/tonne des projets pédagogiques.
- Un rendez-vous est programmé entre le service développement durable de la CAN et l'entreprise Enertrag. Celle-ci assurera une permanence publique, concernant le projet éolien, à la salle des fêtes, le vendredi 22 janvier 2021 de 17H30 à 19H et le samedi 23 janvier 2021 de 10H à 12H.
- Distribution du planning des conseils municipaux pour l'année 2021.

Lors du tour de table habituel, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce qui suit ou sont invités à prendre certaines décisions mineures.

1. Philippe GOULARD donne les informations suivantes :
 - Le dépôt du DCE pour la reconstruction des ponts de la prairie se fera la semaine du 20 décembre.
 - L'expert de Groupama viendra voir les vitraux de l'église la semaine prochaine.
2. Jocelyne ROBINEAU donne les informations suivantes :
 - Pour le futur lotissement de la Morinière 3, nous devons aussi valider le devis de la mission de l'architecte pour 700€ et le dossier loi sur l'eau pour 2 900€ HT soit 3 480€ TTC.
3. Patrick PRIMAULT donne les informations suivantes :
 - Le recrutement pour le poste de Sylvie est en cours et les entretiens annuels du personnel aussi.
4. Brigitte FERRU donne les informations suivantes :
 - Compte-rendu de la réunion à la CAN pour le festival 5^{ème} saison pour 2021.
 - Une rencontre est prévue entre les 6 communes pour organiser un « camp ado » cet été. Il serait préférable que les directeurs des ALSH soient aussi conviés.
5. Béatrice RAYMOND donne les informations suivantes :
 - Pour le marché du 20 décembre, la distribution des flyers dans les boîtes à lettres se fera en fin de semaine par plusieurs groupes d'élus.
6. Patrice BERTHELOT donne les informations suivantes :
 - Compte-rendu de la réunion sur le Plan Climat Air Energie du Territoire de la CAN.
 - Les propriétaires d'équidés ont été mis en garde par la préfecture en raison des événements récents dans les Deux-Sèvres.
 - Les salles étant fermées, l'entreprise Derichebourg apporte un soutien au ménage pour le groupe scolaire deux fois par semaine.

La séance est levée à 20H20

LE MAIRE,	Philippe GOULARD	Josseline ROBINEAU
Patrick PRIMAULT	Brigitte FERRU	Patrice BERTHELOT
Béatrice RAYMOND A été désigné secrétaire	Philippe VACHER	Jean-Luc THIBAUDEAU
Cécile BERNARD Absente excusée	Eric FAYS A donné pouvoir à Christian BREMAUD	Nadège POULARD
Anthony MARTINEAU	Céline NEAU	Manon CHATAIGNER